

Qualité de l'air intérieur

Nous passons plus de 80% de notre temps dans des lieux clos (lieu de travail, moyens de transport, logement...) et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. En effet, outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont nombreuses (matériaux, produits, meubles, activités humaines...)

Définition

« La qualité de l'air dépend des quantités de polluants émises dans l'atmosphère et des conditions météorologiques (température, vent, précipitations...). Ces polluants proviennent généralement des transports routiers, du chauffage domestique, de l'activité industrielle, de certaines pratiques agricoles mais également de produits d'entretien domestiques.... »

(Source: ADEME)

Enjeux

Économiques

► Limiter les dépenses de santé liées aux impacts de la QAI

Sociaux et éthiques

► Limiter les maladies respiratoires et les allergies (asthmes, éruptions cutanées...)

Environnementaux

► Supprimer les émissifs à impact négatifs

Obligations

Loi Grenelle 2

(loi du 12 juillet 2010 (Code de l'environnement) portant engagement national pour l'environnement)

► À compter du 1^{er} janvier 2023, les ERP sanitaires et médico-sociaux publics et privés seront tenus de surveiller la qualité de l'air intérieur (QAI) de leurs établissements à leurs frais

► La démarche d'évaluation de la qualité de l'air doit être renouvelée tous les 7 ans.

► 3 grandes étapes :

- Évaluer les moyens d'aération des bâtiments
- Mettre en place un plan d'action visant à prévenir la présence de polluants
- Publier et conserver les rapports d'évaluation et de suivi

Actions

Bâtiment

► **Sensibiliser le personnel** aux substances et gaz toxiques présents dans l'air ainsi qu'aux risques engendrés par la respiration de ces gaz

► **Ventiler correctement** (aérer régulièrement pour favoriser les échanges d'air entre intérieur et extérieur, ne pas obstruer les entrées d'air, nettoyer fréquemment les bouches d'aération...)

► **Disposer des détecteurs de monoxyde de carbone (CO)** dans les différentes pièces

► **Utiliser des matériaux de construction peu émissifs** (matières isolantes saines, caissons sans formaldéhyde, meubles en bois pleins ou usagés, peintures sans COV...)

► **Limiter l'humidité** (évacuer les émissions de vapeur d'eau après utilisation d'eau chaude, nettoyer régulièrement les endroits humides (douches, cuisines, ...), installer des déshumidificateurs (hottes dans les cuisines...)

► **Maintenir le taux d'humidité entre 35% et 60%**

► **Réduire les émissions intérieures** (éviter les bougies et encens, éviter l'usage de sprays désodorisants, éviter les produits d'entretien à composants toxiques, ...)

► **Éviter de laisser entrer les pollutions extérieures** (aérer en dehors des heures de pointe de la circulation, en période pollinique, aérer tôt le matin ou tard le soir)

► **Réaliser la maintenance et l'entretien** des appareils de chauffage régulièrement

► **Privilégier l'achat de produits dont la composition est détaillée** afin d'identifier d'éventuels gaz toxiques

► **Fabriquer les produits d'entretien ou favoriser les achats de produits d'entretien labellisés**



Améliorer la qualité de l'air intérieur : par où commencer ?

> Réaliser un état des lieux (Se situer par rapport à la réglementation et définir les ambitions en termes de qualité de l'air intérieur)

> Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs et des indicateurs (pourcentage de pièces ou la qualité de l'air est très satisfaisante, liste de produits d'entretien peu ou pas émissifs...)

> Travailler avec les parties prenantes (équipe de direction et de gestion, services techniques en charge de la maintenance du bâtiment, responsables des différents services, personnel d'entretien des locaux...)

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'air intérieur est jusqu'à 8 fois plus pollué que l'air extérieur



Quels outils de diagnostic et de suivi ?

> Guide sur les pollutions de l'air *Un air sain chez soi* de l'ADEME

> Guide pratique *Pour une meilleure qualité de l'air* du Ministère des solidarités et de la santé

> Valeurs guides de la qualité de l'air intérieur publiées par l'ANSES

> Norme ISO 16000 portant sur la méthodologie à appliquer pour contrôler et améliorer la qualité de l'air intérieur

En chiffres

85

C'est le pourcentage de temps que passe un français en moyenne dans un environnement clos (maison, bureau, magasins...)

20

C'est, en pourcentage, la part des bâtiments en France qui présentent des moisissures visibles



Acteurs institutionnels principaux

HAS

> Manuel de certification (V2021)



Ministère des solidarités et de la santé



ANSES

> Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (alimentation, environnement, travail)



Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur



À savoir

On assimile le plus souvent la pollution de l'air intérieur à la présence de Composés Organiques Volatils Totaux (COVT). Il existe 5 niveaux d'émissions de COV pour les produits :

> **Niveau 1** (< 300 µg.m⁻³) : valeur cible, pas d'impact sur la santé

> **Niveau 2** (>300 – 1 000 µg.m⁻³) : pas d'impact spécifique, mais augmentation de la ventilation recommandée

> **Niveau 3** (>1 000 – 3 000 µg.m⁻³) : quelques impacts sur la santé. Niveau toléré pendant un maximum d'un an. Augmentation de la ventilation

> **Niveau 4** (> 3 000 – 10 000 µg.m⁻³) : impact majeur. Ne peut être toléré plus d'un mois. Utilisation restreinte

> **Niveau 5** (>10 000-25 000 µg.m⁻³) : situation inacceptable. Utilisation seulement si inévitable pour de courtes périodes (heures). Nécessite une ventila-